

# SERTRID INFOS

**NUMERO #10**

2ème SEMESTRE 2014

PAGE 03



NOUVELLES INSTANCES

PAGE 04



LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS



Olivier DEROY  
Président du SERTRID

Nouvelle équipe, de nouvelles ambitions.

Le 27 mai 2014, s'installait le nouveau conseil syndical et étaient élus les nouveaux vice-présidents et nouveau président. Une tâche immense, pour cette nouvelle équipe, de reprendre la direction de cette collectivité avec un lourd héritage.

Dans un premier temps, il y a eu un gros travail d'inventaire pour appréhender toute la complexité des dossiers : aspects techniques, financiers, humains.

Evaluer le degré de complexité des relations entre les acteurs, des jeux de pouvoirs, et des problématiques techniques ou technologiques, avec en sus, la gestion d'une énorme dette qui ressemble à un vrai casse-tête.

La finalité de tout ça... vous permettre, en menant une analyse des risques, de prendre la mesure du projet que vous allez manager.

Après 6 mois, malgré les enjeux, et les difficultés, je reste confiant en l'avenir et dans les personnels qui œuvrent au sein du SERTRID. Oui des solutions existent, mais il faudra se battre.

Motivé et déterminé, je compte bien convaincre et fédérer l'ensemble des acteurs sur le bien-fondé de la politique portée par les nouveaux élus au sein cette collectivité.

L'intérêt général ou intérêt public est une notion qui a été oubliée par de nombreux élus ces années passées, désormais j'entends à ce que cela soit partagé par l'ensemble de celles et ceux qui concourent à donner un avenir au SERTRID.

Les ambitions sont nombreuses :

- Trouver des solutions pérennes quant à la gestion de la dette, des prêts structurés et des prêts « toxiques »,
- Développer la disponibilité de l'usine (travail sur le GER, la GMAO, les procédures de maintenance, etc ...),
- Développer les partenariats pour combler les vides des fours pour tendre à travailler à pleine charge,
- Développer le dialogue social et les conditions de travail (OHSAS 18001),
- Maintenir un haut niveau d'exigence sur l'impact environnemental (objectif d'avoir une deuxième Marianne d'Or).

L'action est et restera, un mode de fonctionnement pour moi, il en va de la survie du SERTRID.

«Les grandes choses se font par la valeur des hommes bien plus que par des textes.» Charles de Gaulle

*Meilleurs voeux à toutes et à tous.*

## UN BUREAU

### POUR ASSURER LA GESTION COURANTE DU SERTRID

**Le Bureau du SERTRID est composé du président et de 4 vice-présidents. L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son appréciation, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.**

Le Comité Syndical a fixé comme suit les délégations données au Bureau pour la durée du mandat :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la collectivité.





## RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

### UN NOUVEAU MANDAT POUR 36 ÉLUS

**A la suite des élections municipales, ce fut au tour du SERTRID de renouveler ses instances. Les délégués de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne et de la Communauté de Communes du Sud Territoire se sont réunis à l'Écopôle de Bourogne le 27 mai dernier.**

C'est donc au cours de leur premier comité syndical, que les nouveaux délégués du SERTRID ont élu le Président et les membres du Bureau : Olivier DERROY, Conseiller Municipal de la Ville BELFORT a été élu au scrutin secret et à la majorité absolue Président du SERTRID.

Ont été élus également : Jacques BONIN 1er Vice-Président chargé de la coopération interdépartementale et du développement, Pierre REY 2ème Vice-Président chargé des Finances et du Personnel, André HELLE 3ème Vice-Président chargé de l'Environnement et de la Qualité et Luc SENGLER 4ème Vice-Président chargé de la Communication et de la promotion du SERTRID.

### LES MISSIONS DU SERTRID

**L'arrêté préfectoral du 2 janvier 1996 précise, en son article 3, les missions du syndicat.**

Le SERTRID a pour objet le tri et/ou le traitement, ainsi que l'ensemble des prestations qui y sont associées, des déchets ménagers et des déchets assimilés et notamment :

- le conditionnement des déchets sur le site des quais de transfert,
- le transport des quais de transfert au site de traitement,
- le tri préalable au traitement afin d'assurer la valorisation matière des déchets,
- le traitement par incinération et/ou mise en centre d'enfouissement technique,
- l'élimination des déchets ultimes résultant du traitement par incinération,
- la collecte et le traitement des déchets végétaux,
- la construction et l'exploitation des équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences.

### VOS NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Le SERTRID est administré par un comité composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres et répartis ainsi :

- CAB 9 délégués titulaires - 9 délégués suppléants.
- SICTOM 6 délégués titulaires - 6 délégués suppléants.
- CCST 3 délégués titulaires - 3 délégués suppléants.

#### COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Jacques BONIN, Ian BOUCARD, Jean-Pierre CUENIN, Olivier DERROY, Bernard DRAVIGNEY, Marie-Laure FRIEZ, Françoise RAVEY, Marie ROCHETTE DE LEMPDES, Yves VOLA, Mazouz BENLAZERI, Philippe CHALLANT, Loubna CHEKOUAT, Stéphane GUYOD, Jean-Claude MARTIN, Michel ORIEZ, Thierry PATTE, Bernadette PRESTOZ, Raphaël RODRIGUEZ.

#### SICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

Emile EHRET, Sébastien FLOTAT, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, Pierre REY, Luc SENGLER, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Henri OSTERMANN, André PICCINELLI, Thierry STEINBAUER, Félice ZWINGELSTEIN

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Claude BRUCKERT, André HELLE, Pierre VALLAT, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Frédéric ROUSSE

# LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS



**Jacques BONIN**  
**1er Vice-Président**  
**Développement & Coopération Interdépartementale**

Les orientations strictes données par le ministère de l'écologie et du développement durable concrétisées par les lois dites Grenelle de l'environnement et transition énergétique, ne laissent aucun choix, et c'est un bien, sur le programme national de développement d'énergies nouvelles.

Elles seront issues de l'exploitation d'éléments renouvelables, Biomasse (le bois) biogaz (fermentation), le solaire ou l'éolien, et de la récupération de la chaleur dite « fatale » (que l'on ne peut aujourd'hui éviter ; exemple incinération des déchets).

Le Sertrid, en traitant les déchets ménagers de manière contrôlée, en exploitant les déchets verts, joue un rôle majeur dans la préservation de l'environnement et prend ainsi toute sa place dans la dynamique mise en œuvre par l'état. Son développement est vital pour le futur.

Développement ne signifie pas dans ce contexte objectif de rentabilité ou de bénéfice, mais bien plus amélioration de la performance énergétique des équipements, récupération optimum de la chaleur produite pour sa transformation, accroissement de sa capacité de traitement participant ainsi à la diminution des enfouissements et à l'élimination des déchets sauvages.

L'Écopole est un outil indispensable au traitement propre des déchets produits par la société.

Les axes de progrès ou d'innovation sont multiples et doivent être considérés dans le cadre d'une coopération interdépartementale au minimum, en respectant les orientations définies par l'état. Nous travaillons au quotidien sur tous ces sujets, sans oublier (et j'y suis particulièrement sensible en ma qualité d'élu de Bourogne) la maîtrise, qualité absolue et non négociable du fonctionnement des équipements.

Meilleurs vœux à toutes et à tous.



## COLLECTE & TRAITEMENT DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Actuellement 50 bennes sont réparties sur 33 communes. Les bennes sont implantées selon plusieurs critères : un bassin de population de 2 500 à 3 000 habitants, une distance entre le domicile et le lieu d'implantation d'un maximum de 5 kms ou un trajet de moins de 10 minutes. De 2002 à 2013, le gisement collecté est passé de 4 268 tonnes à 14 626 tonnes. Les déchets végétaux sont ensuite traités par la Société Sundgau Compost à Hirsingue.

Certaines plateformes sont aménagées mais afin de limiter ses dépenses, le SERTRID a décidé, pour l'année 2015, de suspendre sa participation financière à l'aménagement de plateforme.

## COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE

Le SERTRID ne traite pas que les déchets issus de son périmètre. Ainsi, depuis plusieurs années, des partenariats ont été conclus en matière de traitement des déchets, avec :

- le Sytevom de la Haute Saône,
- le Sydom du Jura (UIOM de Lons le Saunier),
- le SM4,
- VALINEA (UIOM de Montbéliard),
- SECHÉ ÉCO INDUSTRIE - Scherwiller,
- SENERVAL (UIOM de Strasbourg),
- le SYBERT (UIOM de Besançon),
- ONYX Est,
- Saône Vidange,
- Fers et Métaux,
- la CCI du Territoire de Belfort pour le traitement des déchets issus des activités économiques de ses ressortissants.

Afin de valoriser les mâchefers, le SERTRID a signé une convention de partenariat avec la société TRANSROUTE. Cette société s'est engagée à valoriser à coût zéro la totalité de la production annuelle de mâchefers du SERTRID.

# LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS



**Pierre REY**  
2ème Vice-Président  
Finances & Personnel

Manifestement le SERTRID a été construit sur un modèle économique qui n'est plus adapté à la situation actuelle. L'application des mesures environnementales conduit aujourd'hui à une baisse significative des tonnages à incinérer, alors même que l'usine de Bourgogne a été prévue pour une utilisation optimale. Pire, son mode de financement s'appuie sur cette logique !

Pour couronner le tout, le refinancement de la dette est constitué pour partie d'emprunts toxiques dont les effets rentrent en application dès les années à venir.

C'est donc dans ce contexte financier délicat que nous devons tous ensemble agir pour prendre toutes les mesures permettant les conditions propres à soutenir la survie de la collectivité SERTRID.

Des actions de négociation sont en cours avec les banques, de recherche pour l'obtention au fonds de soutien mis en place par l'État, mais également de contentieux pour ne négliger aucune piste.

Par ailleurs, des partenariats doivent être mis en place pour obtenir les tonnages complémentaires indispensables issus d'autres collectivités. Le vide de four doit être compensé pour arriver à un modèle économique viable.

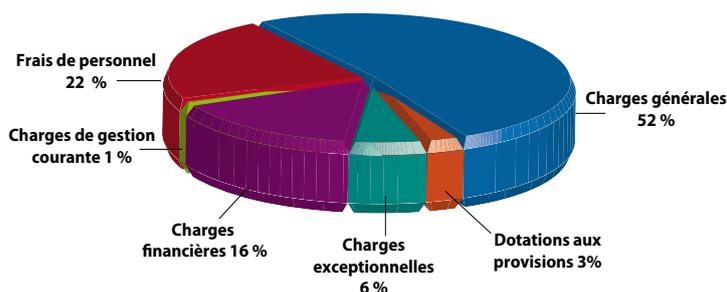
Toutes les économies et pistes d'optimisation de fonctionnement du SERTRID doivent être recherchées avec obligation de résultat.

Le SERTRID est l'affaire de tous, il en va de sa survie.

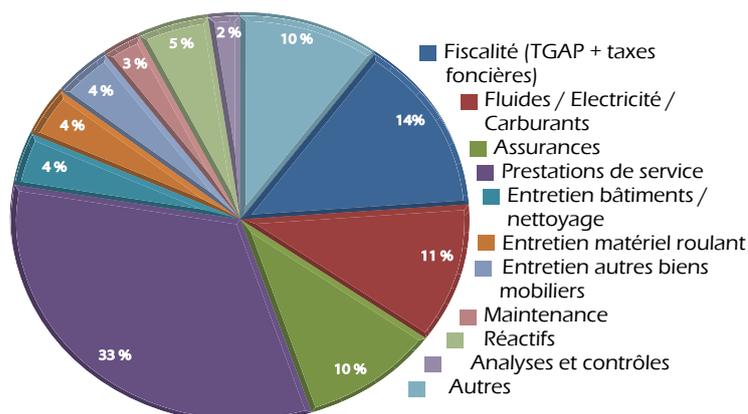
Bonne année 2015 à toutes et à tous.

## Les coûts de structure (CA 2013)

Charges générales	4 461 000 €
Frais de personnel	1 915 000 €
Charges de gestion courante	93 000 €
Charges financières	1 370 000 €
Charges exceptionnelles	481 000 €
Dotations aux provisions	250 000 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 570 000 €</b>



## Ventilation des charges générales CA 2013



## Les tarifs de traitement 2015

Le Comité Syndical réuni le 2 décembre 2014 a adopté les tarifs de traitement applicables au 1er janvier 2015. Ces tarifs sont hors taxes et hors TGAP.

- ▶ Ordures ménagères
  - Collectivités SERTRID : 134,68 €
  - Autres producteurs : 134,68 €
- ▶ Encombrants
  - Collectivités SERTRID : 140,51 €
  - Autres producteurs : 140,51 €
- ▶ Transport des encombrants depuis les quais de transfert : 6,20 €
- ▶ DndAE sans broyage
  - Ressortissants CCI 90 : 115,36 €
  - Autres producteurs : 123,30 €
- ▶ DndAE (avec broyage)
  - Ressortissants CCI 90 : 138,90 €
  - Autres producteurs : 146,74 €
- ▶ Transport et traitement des déchets végétaux : 60 €
- ▶ Dégrillage de station d'épuration : 128,80 €
- ▶ Boues de station d'épuration : 134,40 €

# LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS



**André HELLE**  
3ème Vice-Président  
Environnement & Qualité

Depuis le mois de juin, une nouvelle équipe a été élue à la tête du Sertrid. Notre mission est claire : «Sauver le Soldat Sertrid !». Pour cela, deux axes prioritaires ont été retenus :

- trouver de nouveaux apports d'ordures ménagères exogènes afin de combler le vide de four et d'abonder notre budget.
- résorber la dette «plombée» par des emprunts toxiques.

Ce second objectif ne devra pas être réalisé au détriment du reste.

Chargé, par le Président, de l'environnement et de la qualité et avec l'aide de tous, nous serons extrêmement vigilants sur trois points où nous nous devons de viser l'excellence : la sécurité, le suivi et l'impact environnemental. Pour cela, au cours de l'année 2015, après l'ISO 14 001, nous travaillerons à la qualification OHSAS 18 001. Ce vaste chantier impliquera tout le personnel du Sertrid, des agents à la direction, ainsi que les élus. Je ne doute pas un seul instant, que tous voudront bien se mobiliser. Il en va de la réputation de notre usine !

Notre tâche est immense, mais nous ferons tout pour la réussir.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

## Écopôle de Bourgogne

Date de mise en service : Janvier 2002

Clients : 127 communes adhérentes soit les déchets de 168 377 habitants.

Capacité de traitement nominale : 85 000 tonnes/an

Nature des déchets traités :

- Ordures ménagères,
- DndAE,
- Encombrants,
- Boues de station de dépollution.

Caractéristiques techniques :

- Fours : 2 lignes à grille MARTIN.
- Chaudières : 2 parcours de 17 tonnes/heure de type horizontale.
- Turbo-alternateur : 8 MW.
- Traitement des fumées : Semi-humide (urée, lait de chaux, chaux pulvérulente, coke de lignite et filtre à manches).

Certification ISO 14001 : 2004

Suivi environnemental : Analyses des rejets atmosphériques, des eaux, du sol, de l'air ambiant, du bruit, des lichens et du lait des exploitations agricoles proches.

Valorisation : énergétique, matières (mâchefers, ferreux non ferreux, Refiom).

Effectifs : 41 agents

## Qu'est-ce-que la norme ISO 14001 ?

La norme ISO 14001, publiée en 2004, est une norme internationale qui s'applique à tous les types d'organisations (entreprises industrielles, de services, collectivités locales...) quelles que soient leurs tailles et leurs activités. Elle repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité. Celle-ci prend un double engagement de progrès continu et de respect de la conformité réglementaire.

## Les enjeux de la certification ISO 14001

Cette certification a un double intérêt :

- la prise en compte de développement durable : minimiser les impacts de notre activité sur l'environnement.
- gain financier grâce à la TGAP minorée du fait de cette certification. (- 6,12 € la tonne pour 2014, soit sur l'ensemble du gisement environ 370 000 €). Ce gain se répercute directement sur le tarif de traitement des déchets.



## Pourquoi l'OHSAS 18001 ?

L'OHSAS 18001 a pour but de maîtriser les risques sur la santé et la sécurité au travail. Cette norme permet d'établir un système de management pour éliminer ou réduire les risques pour le personnel et les autres parties intéressées qui pourraient être exposés à des risques pour la santé et la sécurité au travail liés aux activités de l'organisme.

# LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS



**Luc SENGLER**  
4ème Vice-Président  
Communication & Promotion du SERTRID

Voilà maintenant un peu plus de 6 mois que vous, les élus de la CAB, du SICTOM et de la CCST, nous avez installés aux commandes du SERTRID. Nous sommes désormais en mesure de vous présenter le premier opus du «SERTRID info» de la nouvelle mandature...

Soyez-en sûrs, cette période pendant laquelle aucune communication n'a été effectuée n'est pas un aveu de faiblesse, de laxisme ni la conséquence d'une volonté délibérée de ne pas vous informer ; bien au contraire ! La nouvelle équipe dirigeante du SERTRID a mis à profit ce temps de «gestation» pour s'immerger dans tous les dossiers et appréhender l'ampleur de la tâche à venir... pour nous tous.

Le SERTRID, outil indispensable au traitement de nos déchets, doit faire face à des problèmes structurels importants tels qu'un endettement extrêmement élevé, une exposition financière très forte avec des emprunts que l'on peut qualifier de « toxiques », mais également un vide de four chronique lié à la chute des tonnages d'ordures ménagères.

Notre équipe a pris l'engagement de sortir le SERTRID de l'ornière financière dans laquelle il s'enfonçait toujours un peu plus. Comme l'a déjà souligné le président, le traitement de la dette est un axe indispensable de travail, sans être le seul.

Ainsi mettrons-nous tout en œuvre pour améliorer le rendement de l'usine, éviter les pannes forts coûteuses en investissant en amont dans une maintenance efficace. Nous avons aussi la ferme intention de combler les vides de four par une recherche active de nouveaux gisements et par une meilleure coopération régionale.

Afin de vous tenir au mieux informés de nos différentes actions, nous avons développé un nouveau plan de communication qui se déclinera à double échelle. Ainsi, les élus des trois collectivités fondatrices du SERTRID se verront recevoir, au moins quatre fois par an, un «SERTRID Info» (par voie dématérialisée, dans un souci constant de maîtrise des coûts), qui se voudra le plus précis possible, dans le but d'informer très régulièrement des décisions et des progrès réalisés par notre équipe.

Parallèlement, un «SERTRID Mag», lui aussi dématérialisé, sera diffusé au grand public, avec des articles beaucoup plus généralistes et didactiques. Sa fréquence de publication n'est pas encore définie, mais sachez déjà, que pour en maîtriser les coûts, nous vous demanderons de bien vouloir assurer sa transmission par le biais de vos sites Internet ou de vos listes de mailing ainsi qu'en informant vos administrés de son existence au travers des communications municipales.

Meilleurs vœux à toutes et à tous.

## Les visites de l'Écopôle

« Réduction, valorisation, préservation de l'environnement, économie » : la politique de traitement des déchets ménagers du SERTRID s'inscrit dans la logique des objectifs du Grenelle de l'environnement c'est ce que les visiteurs peuvent vérifier lors des visites de l'Écopôle.

L'objectif est de faire découvrir les coulisses de l'Écopôle et d'expliquer ce qu'il advient des déchets produits par chacun d'entre nous. De la fosse de réception à l'élimination effective par la combustion, en passant par les zones de valorisation, la visite de l'Écopôle permet de comprendre la technicité d'une telle industrie.



Visite de M. Pascal JOLY, Préfet du Territoire de Belfort, le 30 septembre 2014

Chaque année, le SERTRID accueille des groupes issus de différents horizons : scolaires, amicales de retraités, délégations étrangères... Les visites sont gérées à la demande et le programme adapté suivant le groupe.